

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE UNITAIRE DU PERSONNEL DE L'EP NYON JURA ET PRANGINS DU 13 JANVIER 2023

A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier

A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli

A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite

Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins se sont réuni.e.s en assemblée générale en date du vendredi 13 janvier 2023.

Ils ont débattu des éléments suivants :

- Le Conseil d'Etat a indiqué le 8 décembre 2022, sans consultation ni négociations avec les organisations du personnel, un taux d'indexation des salaires de 1,4 % pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023.
- Ce taux représente une baisse importante de la valeur de nos salaires : l'indexation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3 % entre octobre 21 et octobre 22 et même à 4,6 % depuis décembre 20, sans compensation depuis cette date. Selon l'Union syndicale suisse, il faudrait une indexation de 5 % pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Vu :

- A. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s classé.e.s dans les classes les plus basses de la grille salariale.
- B. La situation financière de l'Etat qui a une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic, de la stagnation voire de la baisse des salaires réels.
- C. Que Mme Luisier elle-même dans ses vœux de fin d'année aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat affirme vouloir « soutenir le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois ».

L'assemblée générale demande au Conseil d'Etat :

- 1. D'ouvrir rapidement des négociations avec les organisations du personnel,**
- 2. D'annoncer avant le 23 janvier une amélioration significative de l'indexation prévue pour les salaires 2023.**

Sans réponse positive à ces deux demandes, l'assemblée générale de l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins décide de **participer à la grève de la fonction publique le 23 janvier 2023**, de participer à la manifestation du même jour et de poursuivre cette mobilisation par une nouvelle journée d'actions, de grève et de manifestation le mardi 31 janvier.

Résolution votée à l'unanimité (moins 2 abstentions) des personnes présentes.

Nyon, le 13 janvier 2023.

Copies : FSF, SUD et SSP